

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
DU BUDGET COMMUNAL**

I – LE CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Pour répondre à cette obligation, la présente note est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif peut être consulté en mairie.

Le compte administratif regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes réalisés au cours de l'année 2023, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Le compte administratif 2023 a été approuvé le 11 avril 2024 par le Conseil municipal.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 766 240,18 € dont 762 351,18 € de dépenses réelles, soit une augmentation de 5,9 % par rapport à 2022.

Elles se répartissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement	En € TTC
011 – Charges à caractère général	179 304,58
012 – Charges de personnels et frais assimilés	402 164,16
014 – Atténuations de produits	51 663,00
65 – Autres charges de gestion courante	117 234,96
66 – Charges financières	11 984,48
67 – Charges exceptionnelles	
Total dépenses réelles	762 351,18
Total dépenses d'ordre	3 889,00
Total dépenses de fonctionnement	766 240,18

Chapitre 011 – charges à caractères général

Les charges à caractères général regroupent :

- Les frais généraux, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances...)
- L'entretien de la voirie communal, des espaces verts, le fleurissement
- Les fournitures scolaires
- Les prestations de services extérieurs
- La maintenance
- Les taxes foncières

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel

L'effectif de la commune est de 13 agents dont 3 à temps plein.

Chapitre 014 – Atténuations de produits

Elles se composent de l'attribution de compensation versée chaque année à la communauté de Communauté pour un montant de 51 663.00 €.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

Elles concernent principalement les dépenses afférentes :

- aux indemnités des élus
- aux contributions versées aux syndicats intercommunaux
- à l'allocation de vétérance versée au service départemental d'incendie et de secours
- aux subventions de fonctionnement (CCAS, associations)

Chapitre 66 – Charges financières.

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Les opérations d'ordre.

Elles s'élèvent à 3 889 € et correspondent à l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

c) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 898 976,86€ en 2023 soit une augmentation de 13,69 % des recettes réelles de fonctionnement par rapport à 2022.

Elles se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnement	En € TTC
013 – Atténuations de charges	30 975,15
70 – Produits des services	20 659,36
73 – Impôts et taxes	532 900,00
74 – Dotations et participations	255 210,77
75 – Autres produits de gestion courante	29 995,05
77 – Produits exceptionnels	29 236,53
Total recettes réelles	898 976,86
Total recettes de fonctionnement	898 976,86

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Ce chapitre concerne le remboursement d'indemnités journalières et la compensation financière du supplément familial versé aux agents.

Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses.

Les recettes concernent la vente des tickets de la garderie périscolaire.

Ce chapitre regroupe aussi les redevances versées pour l'occupation du domaine public (pour l'électricité, le gaz, le téléphone) et l'achat et les renouvellements des concessions dans les deux cimetières communaux.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Il concerne essentiellement les recettes relatives aux taxes foncières et à la taxe d'habitation.

Chapitre 74 – Dotations et participations.

Ce chapitre regroupe essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui représente la participation de l'Etat au fonctionnement de la commune, s'élève à 143 700.00 €.
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) s'élève en 2023 à 70 986.00€.
- La compensation de la TVA sur les dépenses de fonctionnement relatives aux travaux sur la voirie et dans les bâtiments communaux.
- Les compensations versées pour les exonérations de taxes foncières et d'habitation

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.

Il s'agit des recettes constituées par la location de la salle des fêtes.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels.

Il s'agit essentiellement de remboursement de notre compagnie d'assurance suite à des sinistres.

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Le budget d'investissement prépare l'avenir. La section d'investissement est liée aux projets de la commune à court ou moyen terme.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier et matériel pour l'école, de travaux à l'école dans le cadre d'économie d'énergie, de travaux sur la voirie, de travaux pour l'accessibilité des PMR et du remboursement du capital d'emprunts.

Les dépenses d'investissement 2023 s'élèvent à 276 517,51 €.

Elles se répartissent comme suit :

Dépenses d'investissement	En € TTC
001 – déficit d'investissement reporté	0,00
16 – remboursements d'emprunts	78 576,68
20 – Immobilisations incorporelles	7 541,25
21 – Immobilisations corporelles	286 240,93
23 – Immobilisations incorporelles	0,00
Total dépenses réelles	372 358,86
Total dépenses d'investissement	372 358,86

Les principaux investissements réalisés au cours de 2023 sont les suivants :

- Acquisition de :
 - o Vidéoprojecteur : 2 340,00 €
 - o Blocs lumineux de sécurité pour l'école : 1 512,00 €
 - o Wifi Maison de l'Amitié : 4 947,06 €
 - o Filtre magnétique Maison de l'Amitié : 4950,00€
- Eclairages Maison de l'Amitié : 26 954,89€
- Jeux de Cesseins : 16 545,60€
- Filet pare-ballons : 6 501,14€
- Agrandissement Mairie : 43 134,00 €
- Vidéoprotection extension : 4 988,44 €
- Voirie 2023 : 122 484,96 €

c) Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement 2022 s'élèvent à 201 637,83 € :

- Recettes de l'année 2022 : 208 081,82 €
- Part de l'excédent de fonctionnement de l'année 2021 affecté en recettes d'investissement 2022 : 36 812,38 €
- Amortissement des immobilisations (opération d'ordre) : 6 443,99 €

Elles se répartissent comme suit :

Recettes d'investissement	En € TTC
10 – Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	40 636,81
1068 – Excédents de fonctionnement	104 153,07
13 – Subventions d'investissement	105 812,00
16 – Emprunts	500 000,00
040 – opérations d'ordre entre sections	3 889,00
Total recettes réelles	750 601,88
Total recettes d'ordre	3 889,00
Total recettes d'investissement	754 490,88

Les recettes d'investissement correspondent :

- A la récupération de la TVA (année n-1),
- A la taxe d'aménagement sur les permis de construire,
- A la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement,
- A une subvention perçue au titre de la DETR pour le financement des travaux d'économie d'énergie à l'école
- Aux amortissements (opération d'ordre)

IV – RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET PRINCIPAL

	Fonctionnement	Investissement	Global
Résultats de l'exercice	+ 132 736,68€	+ 382 132,02 €	+ 514 868,70 €

V – ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette du budget principal se décompose comme suit :

Objet	Montant prêt	Taux remb.	Durée	1^{ère} échéance	Dernière éch.	Mt Remb/an
Extension mairie	500 000,00€	4,24 %	15 ans	01/11/2023	01/08/2038	53 649,99 €
Construction 2 classes	200 000.00 €	3.82 %	20 ans	10/06/2005	10/03/2025	14 347.16 €
Cantine scolaire	330 000.00 €	4.00 %	15 ans	05/01/2010	05/01/2024	29 030.51 €
Parking cimetière	60 000.00 €	1.15 %	10 ans	01/04/2016	01/03/2026	6 354.48 €
Extension buvette	34 000.00 €	0.67 %	7 ans	15/01/2018	15/12/2024	4 973.28 €
Local technique	300 000.00 €	1.24 %	15 ans	01/03/2020	01/02/2035	21 927.96 €

Montant de l'encours au 31/12/2023 : 784 630,62 €

BUDGET ANNEXE

Budget annexe « Auberge de l'Appéum ».

- Section de fonctionnement.

Dépenses	TTC. en €	Recettes	TTC. en €
011 – Charges à caractère général	2 389,81	75 – Autres produits gestion courante	0,92
Total dépenses réelles	2 389,81	Total recettes réelles	4 533,72
Total dépenses de		Total recettes de	

Total dépenses réelles	2 389,81	Total recettes réelles	4 533,72
Total dépenses de fonctionnement	2 389,81	Total recettes de fonctionnement	0,92

- Section d'investissement.

Dépenses	TTC. en €	Recettes	TTC. en €
	25 000,00		0.00
Total dépenses d'investissement	25 000,00	Total recettes d'investissement	0.00

- Résultat de clôture

	Fonctionnement	Investissement	Global
Résultat de l'exercice	- 2 388,89	- 25 000,00	- 27 388,89

Ces montants constitueront les excédents ou déficits reportés sur l'année suivante.

- Etat de la dette

Montant de l'encours au 31.12.2023 : 00.00 €

Fait à Francheleins, le 16 avril 2024.

Le Maire,

